

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

THOMAS CHAPPAIS Rédacteur en Chef.

LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire.

Feuilleton du COURRIER DU CANADA

9 Avril 1888—N° 37

LES

Travailleurs de la Mort

[SUITE]

—Jamais... Le souvenir matériel que j'en conserve, ce sont les preuves à conviction trouvées sur le terrain où le duel eut lieu... Un nué de rubans et de ferrets appartenant au comte Alberti, l'épée du baron de Ryswick et un bouquet de roses sanglantes... Mais je suis de ceux qui croient toujours que le coupable est jeté par Dieu entre les mains de la justice humaine... A l'heure où nous y comptons le moins, nous apprendrons le secret de cette affaire mystérieuse. Dans tous les cas, le malheur de la comtesse Alberti est assez grand et sa vertu est assez haute pour que je t'autorise de grand cœur à te rendre à son invitation. Lors du duel qui fut suivi de la fuite du comte, elle parut touchée de mes égards et de ta grâce. Ce sera pour toi une amie sûre et digne; aime la d'autant plus qu'elle a souffert davantage.

—Merci, père, répondit Marthe avec élan.

Le repas s'acheva rapidement. Le juge rentra dans son cabinet, et Marthe reprit une de ces tapisseries qui sont des œuvres de patience et racontent souvent toute une vie cachée dans le sanctuaire de la famille.

Marthe reposait depuis longtemps quand Horster ferma le dernier de ses dossiers.

Le lendemain de très bonne heure il se rendit à la prison, afin de procéder à l'interrogatoire des prisonniers.

Il se fit d'abord conduire dans le cachot de Gaspard Orsol.

Celui-ci, fatigué d'un long voyage en charrette, blessé par la chaîne et par ses fers, s'était jeté sur la boîte de paille déposée dans un angle de son cachot et s'était endormi d'un lourd sommeil, du sommeil de l'homme exténué dont l'unique besoin est de se plonger dans le repos stupéfiant qui succède aux fatigues excessives.

Le geôlier dut réveiller le prisonnier.

En apercevant le juge, Gaspard retrouva subitement son sang froid. Il quitta sa couche et se tint debout jusqu'à ce que le juge se fut assis. Gaspard Orsol, par son attitude, paraissait vouloir reprendre les façons qu'il devait à son éducation première.

—Monsieur, lui dit Gaspard, le nom que je porte est le mien, la soif de la vengeance m'a jeté dans la voie que j'ai parcourue. Vous cherchiez inutilement à dresser le compte des vols, des assassinats et des incendies dont je fus l'auteur. Après avoir été malheureux, j'ai été devenu effrayant. Je ne veux ni ne puis rien nier. La vindicte publique me condamne, et j'accepte l'arrêt. Je suis un brigand, soit ! Je sais quelle sera votre sentence, et vous m'en trouverez soumis. Depuis le jour où, pour venger ma famille spoliée, j'ai fait peser mon malheur sur des innocents, il ne s'est point écoulé un seul jour sans que je songeasse au châtiment futur. J'aurais préféré tomber sous la balle d'un mousquet, mais je me console de finir par la main du bourreau.

Horster voulut obtenir quelques détails du chef de bandits; mais celui-ci salua avec respect le vieux juge, et ajouta :

—Tout ce que je pourrais vous dire n'ajouterait rien à la cause. Je suis criminel, je l'avoue, afin d'abréger la procédure. Agissez comme il vous plaira.

Le brigand paraissait désormais résolu à garder le silence pour son compte personnel, cependant il ajouta :

—Il est hors de doute que mon lieutenant et mes hommes feront les mêmes aveux... Seulement, monsieur le juge, dans l'intérêt de la vérité et de la justice, je vous prie de vous souvenir que l'un des hommes arrêtés dans les grottes de Carniole est resté complètement étranger à nos meurtres et à nos déprédations, de quelque genre qu'elles soient.

—Et vous appelez cet homme ?

—L'étranger.

—Ce n'est pas un nom.

—Il n'en porte point d'autre parmi nous.

—Si, comme vous l'affirmez, il n'a point pris part à vos crimes, en quelle qualité le gardiez-vous en votre compagnie ?

—En qualité de prisonnier.

—Votre habitude est de n'en faire jamais.

—Celui-là obtint la faveur d'une exception.

—Voilà qui est au moins étrange.

—Tout est invraisemblable dans notre vie, monsieur le juge !

—Expliquez-vous mieux.

—Une femme que la crainte de l'emprisonnement et de la mort a jetée dans le suicide, la Zingarella, avait demandé la vie de cet homme au nom d'un ancien service rendu...

Je devais épouser cette jeune fille... ajouta Gaspard, dont la voix faiblissait un peu. Elle exigea, je le sais... Mais je fis grâce sans rendre la liberté à celui qu'elle protégeait, et, captif au milieu de ma bande, il a été pris avec elle.

—Où l'avez-vous capturé ?

—Dans une ferme, dont il défendait bravement les habitants.

—Il refusa de vous apprendre son nom ?

—D'une façon absolue.

—A quoi attribuez-vous ce refus ?

—A l'orgueil. Je parierais ma tête, si elle n'était perdue à l'avance, que ce prisonnier est gentilhomme.

—De sorte que vous ne pouvez rien me révéler sur son compte...

—Rien que sa non complicité à nos actes.

—Il se trouve depuis longtemps parmi vous ?

—Neuf mois environ.

—C'est étrange ! pensa le juge.

Horster se leva.

(A suivre)

La question Boulanger

La mesure prise contre le général Boulanger est naturellement dans la presse l'objet de commentaires variés et passionnés. Non moins naturellement le ministère de la guerre, coupable d'avoir fait son devoir, reçoit beaucoup d'injures et très peu d'éloges. Nombre de conservateurs, étant avant tout des opposants, joignent leurs protestations à celles des radicaux et des boulangistes.

Les uns sont méprisants, les autres sont violents ou railleurs; tous affirment que le ministre de la guerre, ses collègues et le président Carnot sont des maladroits, des poltrons, des envieux et surtout des imbéciles; qu'en frappant M. Boulanger ils l'ont rendu sympathique même à ses adversaires et vont le rendre redoutable à tout le monde.

Fallait-il donc laisser au général toute liberté de narguer ses chefs, de ruiner la discipline, de conspirer avec MM. Poidebard de Labryère, Laguerre, Laisant, Rochefort et autres citoyens du même calibre ?

A cette question la "Cocarde" répond que oui; d'autres modérés, essaient de tourner la difficulté. Ils reconnaissent que M. Boulanger avait des torts, mais bien vite ils ajoutent qu'il aurait fallu le rappeler à l'ordre ou plus tôt ou plus tard et, dans tous les cas, autrement.

Sans doute, mieux eût valu le frapper plus tôt; cependant mieux vaut tard que jamais. Quant à la question de forme et aux raisons données, il est facile d'ergoter là-dessus. Quelle mesure grave, devant laquelle on a longtemps et légitimement hésité, ne prête pas à la critique ?

Certes ! nous eussions préféré que le gouvernement prit l'affaire de haut, mit tout en lumière et brisât M. Boulanger comme l'allié des hommes de désordre. Mais le pouvait-il sans grave inconvénient ? Et ne sait-on pas que, s'il avait tenu cette conduite, l'opposition lui eût violemment reproché de n'en avoir pas tenu une autre ?

D'ailleurs ceux qui réclament ont le moyen de porter ou de faire porter le débat à la tribune. Que n'en usent-ils ? Nous voulons bien que le ministre, après avoir brisé M. Boulanger, soit brisé lui-même; et si, dans sa chute, il entraîne la présidence de la République et la République elle-même, nous n'y verrons aucun mal.

En attendant nous approuvons fort, quant au fond, l'acte du gouvernement, et il nous faut autre chose que les démentis de M. Boulanger, du député Laguerre, du citoyen Poidebard pour écarter comme fausses les allégations du rapport.

Depuis que ce fâcheux général est en vue, il a dit assez de paroles menaçantes et fait assez d'actes ridicules pour que l'on puisse croire qu'il a voyagé de Clermont à Paris, affublé

de grosses lunettes et feignant de boiter. Attendons des preuves avant de cesser de voir en M. Boulanger du Scapin. Pourquoi le protéger contre le juste éclat de rire que provoquent ses déguisements ? Pourquoi ne pas user contre lui de cette arme autrefois très puissante et encore assez bonne.

En somme M. Boulanger peut rester un embarras et même une menace il n'est plus un scandale; il ne donne plus au pays et surtout à l'armée le triste et dangereux spectacle d'un général en activité de service, faisant la nique au gouvernement.

Ce premier résultat est bon. Les suites en seront elles bonnes également ? Nous ne pouvons le dire et, d'ailleurs, nous nous en inquiétons assez peu. Si nous voulons que la discipline soit maintenue, nous ne tenons pas à ce que le ministère et le régime soient sauvés. Ce n'est là pour nous qu'une question secondaire.

Mais il pourrait bien se faire qu'en écartant M. Boulanger, M. Carnot se fût affirmé. Il est généralement bon d'enlever à un ennemi quelque chose de son prestige et de ses moyens d'action. Or, M. Boulanger dégoûté est moins important que M. Boulanger à la tête d'un corps d'armée. Ceux qui le nient aujourd'hui le reconnaîtront sans doute plus tard.

En 1851 il y avait à l'Élysée un président de la République nommé Louis Napoléon et à la tête de l'armée de Paris un général nommé Changarnier; deux hommes que M. Carnot et M. Boulanger ne rappellent que de loin. Ils étaient en lutte. Le célèbre général se préparait manifestement à remplacer avec terme le prince président. L'affaire marchait bien; de grands et influents personnages politiques, M. Molé, M. Berryer, M. de Falloux, le duc de Broglie en étaient déjà ou trouvaient à Louis Napoléon la figure d'un prisonnier. Mais il occupait la présidence et pouvait rendre des décrets. Il décréta la mise en disponibilité du général Changarnier. On cria beaucoup dans la presse et dans les chambres; on affirma très haut que le prince frappant son adversaire l'avait fortifié. M. de Montalembert, très élyséen, s'inquiéta de ces propos menaçants et les répéta au prince. —Laissez-les crier, répondit ce flegmatique: la grosse dent est tout de même attachée.

En effet la grosse dent était arrachée, et ce fut Changarnier que l'on mit en prison.

EUGÈNE VEUILLLOT.

Programme pratique

L'empereur Frédéric vient de prononcer de solennelles et bonnes paroles. Sa proclamation "à son peuple," sans contenir de grandes phrases, a vraiment grande tournure. C'est bien le souverain d'un puissant empire que l'on entend; c'est aussi un fils. Frédéric III l'ont noblement son père, et en dépit des tristesses que nous causent ces éloges, il faut en reconnaître la convenance. Le nouvel empereur d'Allemagne devait parler ainsi du fondateur de l'unité allemande; il devait de plus glorifier en lui le rôle de la Prusse et la grandeur de la "maison royale" des Hohenzollern.

Tout cela est dans l'ordre et était, d'ailleurs, attendu. Mais il y avait doute sur l'attitude que le prince, en s'adressant à l'Allemagne, prendrait vis-à-vis de l'Europe. On tenait sans doute pour assuré qu'il dirait en termes quelconques: "Mon règne sera la paix." Ce sont là paroles de bienvenue trop habituelles pour avoir par elles-mêmes grande portée. Leur valeur est dans l'ensemble du discours et dans l'accent qui leur est donné. Ici l'accent est bon, et bien que la proclamation soit surtout consacrée à louer l'œuvre de Guillaume Ier, œuvre de politique vigoureuse, mais brutale et de guerre sans justice, elle est pacifique.

Frédéric III veut la paix. Il le dit dans sa proclamation et le répète d'une façon plus probante dans son rescrit au prince de Bismarck. Ce rescrit donne au chancelier de grands éloges et lui demande son concours; mais ne lui signifie-t-il pas, en même temps, son congé ? Tracer à M. de Bismarck un programme de travaux pacifiques, lui ordonner de songer à la science et aux arts de faire des économies, de renoncer au socialisme d'Etat, de respecter les droits constitutionnels, de pratiquer la tolérance religieuse, n'est-ce pas lui dire que son rôle a pris fin ?

Combien le tout-puissant ministre d'hier a dû souffrir en lisant dans le programme de son nouveau maître des déclarations comme celles-ci : —

"Tous mes efforts seront consacrés à faire de l'empire le foyer de la paix." — "Je suis indifférent à l'éclat des grandes actions qui apportent la gloire." — "Chacun de mes sujets, à quelque confession qu'il appartienne, est également près de mon cœur. Tous n'ont-ils pas au jour du danger prouvé leur absolu dévouement ?" — "Je ne veux pas éveiller l'espérance qu'il soit possible de mettre un terme à tous les maux de la société au moyen de l'intervention de l'Etat."

Dans ses sages paroles M. de Bismarck, qui sait entendre à demi-mot, a certainement vu des avis impérieux et des reproches. En revanche, il aura goûté l'appel de l'empereur "à la crainte de Dieu", car, lui aussi, il sait parler chrétien. Ah ! combien, sous ce rapport, le langage officiel de l'Allemagne est supérieur à celui de la France !

L'empereur veut donc la paix. Mais la veut-il par principe ou parce que la maladie le réduit personnellement à l'impuissance ? Dans ce dernier cas, ses desirs seraient sans grande valeur et n'iraient pas loin. Et puis, s'il veut sincèrement la paix, en veut-il aussi les conditions ?

Chose étrange et certainement réfléchie, cet héritier d'un empire né de la guerre, ne dit rien de l'armée dans sa proclamation et n'en parle qu'incidemment dans sa lettre à M. de Bismarck. Par exemple cette phrase incidente est significative, car elle promet "la conservation non affaiblie des forces défensives du pays." Or si l'Allemagne maintient tout son développement militaire, si elle reste sur le pied de guerre, toute l'Europe y restera également et les fusils partiront. La paix ne peut être établie que par des mesures de désarmement dont l'Allemagne, qui seule est menaçante, doit prendre l'initiative.

Si Frédéric III est réellement pacifique, s'il est de force en même temps à mater chez lui le parti militaire, il fera cela, et ne fera pas que cela. Le désarmement est nécessaire pour arriver à la paix, mais il ne suffirait pas à l'asseoir solidement, à la faire durer. Pour obtenir ce résultat, pour donner à l'Europe les perspectives que l'empereur souhaite à l'Allemagne, que celle-ci n'aura point si ses voisins en sont privés, il faut que la question de l'Alsace-Lorraine soit réglée. Elle peut l'être comme l'a dit magnifiquement Mgr Freppel, sans nouvelles guerres. Puisse Frédéric III comprendre la nécessité de cette réparation et vivre assez longtemps pour l'accomplir !

Ce sont là des chimères, nous diront. Hélas ! nous craignons. Frédéric III, n'osant compter sur l'avenir, a voulu parler en penseur qui rêve un idéal de gouvernement; c'est une satisfaction qu'il s'est donnée, mais il n'a pas l'espoir et, s'il comptait sur l'avenir, peut-être n'aurait-il pas la volonté d'appliquer un programme si contraire au génie de sa race et aux aspirations de son peuple.

EUGÈNE VEUILLLOT.

BOULANGER

M. le général Boulanger est "placé dans la position de non activité par retrait d'emploi." Un rapport du ministre de la guerre au président de la République explique sobriement et justifie amplement cette mesure.

M. Boulanger, pour se bien préparer à la dictature, s'était mis au-dessus des règlements militaires et tenait pour non avenus les ordres du ministre, son chef. Il ne se contentait pas de venir à Paris sans permission, il y venait aussi même lorsqu'il lui était formellement défendu de le faire. Seulement, dans ce cas, il prenait des vêtements civils, cachait l'éclat de son regard sous des lunettes foncées et affectait de boiter. Mais, trop fier de sa belle barbe pour la raser, il la gardait. Cet ornement l'aurait trahi. Voilà l'inconvénient d'être général à barbe !

On avait déjà signalé de l'écuyer et du henneton dans le célèbre général; il faut, en outre, y voir maintenant du conspirateur de comédie. Ces lunettes foncées et cette claudication achèvent de pourtrayer le personnage. Nous avons cette fois le Boulanger au complet.

La question est de savoir si ce soldat qui s'est montré indiscipliné et s'est rendu ridicule, va perdre enfin, sous le coup de ces deux fautes, son étrange popularité. Cela, certainement devrait être, mais cela sera-t-il ? Nous en doutons très fort. La fortune de M. Boulanger n'ayant jamais eu aucune base sérieuse, on ne voit

pas pourquoi elle sombrerait le jour où il est justement frappé et non moins justement sifflé et sifflé.

Les citoyens qui lui ont fait escorte lors de son départ pour Clermont-Ferrand et ceux qui, l'autre jour, lui ont donné leurs voix doivent être gens à lui rester fidèles ? Oui, l'esprit révolutionnaire, par conséquent, l'insanité et la bêtise ont fait en France tant de progrès que ce général, aux allures tapageuses et aux expédients de théâtre, peut prendre ou garder, aux yeux de milliers et même de millions d'électeurs la figure d'un sauveur. Ce serait bien humiliant, mais en temps de révolution et sous le régime du suffrage universel, toute aberration est possible et peut devenir contagieuse.

Peut-être cependant reste-t-il en France assez de bon sens et d'esprit militaire, assez de dignité nationale pour que M. Boulanger, mis, à si bon droit, en non-activité comme soldat, reçoive du même coup un certificat d'invalidité comme homme politique. Espérons-le, mais n'oublions pas qu'il ne faut jurer de rien.

EUGÈNE VEUILLLOT.

Mgr Bellot des Minières

(de l'Univers)

Mgr l'évêque de Poitiers, qui revenait de Rome, vient de mourir subitement à Paris.

Voici la lettre que nous adresse M. de Varelles-Sommières, vicaire général de Poitiers, pour nous annoncer ce coup foudroyant :

Paris, 15 mars 1888.

Monsieur le rédacteur,

Je vous serais bien reconnaissant d'annoncer dans les colonnes de l'Univers que Mgr Bellot des Minières, évêque de Poitiers, a succombé hier tout à coup à une congestion cérébrale qu'il a frappé inopinément à son retour de Rome, où le Saint-Père l'avait honoré des titres de comte romain et d'assistant au trône pontifical.

Les obsèques seront célébrées samedi matin, à neuf heures, dans l'église de Saint-Philippe-du-Roule, en présence de Mgr l'archevêque de Paris et de S. Exc. Mgr Rotelli, nonce de Notre Saint-Père.

Les funérailles solennelles auront lieu dans la cathédrale de Poitiers, la semaine prochaine. La date en sera ultérieurement fixée.

Agréez, monsieur le rédacteur, avec l'expression de ma gratitude, l'hommage de mes sentiments les plus distingués.

A. DE VAREILLES-SOMMIÈRES,

Vicaire général de Mgr Bellot des Minières.

C'est à la fin de l'année 1881 que Mgr Bellot des Minières succéda, sur le siège de Poitiers, à l'illustre cardinal Pie. Précédemment il était vicaire général de Bordeaux.

Il était âgé de soixante-six ans.

A vendre.

LE MAGNIFIQUE MOULIN construit sur la RIVIERE BATHUR, à l'endroit qui sépare la paroisse de Ste-Geneviève de celle de St-Narcisse, dans le comté de Champlain. Ce moulin est en bon ordre et mu par un pouvoir d'eau des plus puissants. Il est pourvu des meilleures améliorations, et donne les plus complètes satisfactions sous tous rapports. Conditions libérales. S'adresser sur les lieux à EDOUARD MATHON. Québec, 8 février 1888. 740

A vendre.

Mécanisme de Moulin à Scie !

M. C. LÉOPHIE LAVOIE de la PETITE RIVIERE St-François, a en vente un superbe mécanisme de MOULIN A SCIE pour la somme modique de NEUF CENT DOLLARS. Le tout en bon ordre. S'adresser au Courrier du Canada, ou sur les lieux à LÉOPHIE LAVOIE, fils de Magloire. Québec, 8 mars 1888. 749

Bazar du Patronage

Le Bazar annuel de l'Œuvre du Patronage, s'ouvrira à la SALLE JACQUES-CARTIER, le 16 AVRIL prochain. DINERS : Table St-Félix.—Mmes A. Racine, P. Goudeau, RAFAÏCHISSEMENTS : Table St-Vincent de Paul.—Mlle O. Dorval, Mmes A. Boucher, J. M. Tardivel. LINGERIE : Table Notre-Dame.—Mme P. H. J. Jolicoeur. Table St-Joseph.—Mmes J. G. Tourangeau, F. X. Berlinguette. Table St-François d'Assise.—Mmes Gravel, M. Annot. Table Saint-Roch.—Mmes F. Labrecque, E. Marceau. Table du Saint-Rosaire.—Mmes F. Filion, J. Richard, O. Migné. Table Saint-Siméon.—Mmes F. Auger, F. Martineau, B. Vaillancourt, M. Robitaille, A. Miller, Mlle M. Piquet. Québec, 24 mars 1888. 759

Guide des Voyageurs

Chemins de Fer

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN

DÉPART DE QUÉBEC

Train Express direct à 1.30 h. p. m.

Train Express direct à 10.03 h. p. m.

Le train du dimanche part de Québec pour Montréal à 3.30 heures p. m.

QUÉBEC ET LAC ST-JEAN

Allant au Nord

6.35 A. M. Train mixte laissera Québec pour St-Raymond arrivant à 10.10 a. m. et se rendant à la Rivière à Pierre les mercredis et vendredis, arrivant à 11.50 hrs. a. m.

5.30 P. M. Train de la malle tous les jours arrivant à St-Raymond à 7.15 et à la Rivière à Pierre à 8.15 p. m.

Allant au Sud

6.00 A. M. Train de la malle laissera la Rivière à Pierre tous les jours (St-Raymond 7.00 a. m.) pour Québec arrivant à 8.45 a. m.

2.15 P. M. Train mixte laissera St-Raymond tous les jours (Rivière à Pierre les mercredis et vendredis à 12.20 p. m. pour Québec arrivant à 6.10 p. m.

GRAND-TRONC

TRAIN MIXTE

2.00 P. M.—Train mixte laissera la Pointe Lévis pour Richmond et tous les points de l'Est et l'Ouest, arrivant à Montréal à 8.00 P. M.

TRAIN DU SOIR

8.30 P. M.—Express pour Richmond, Sherbrooke, Island, Pound, Gorham, Lewiston Portland, Montréal et tous les points de l'Ouest et l'Est, et du Sud-Ouest et du Nord-Est.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Trains laissera Lévis pour Halifax et St-Jean à 8.00 a. m.

Pour la Riv.-du-Loup et Ste-Flavie à 11.15 a. m. Pour la Riv. du Loup à 5.55 p. m.

Ces trains circulent sur l'heure du Eastern Standard Time.

Bateaux à Vapeurs

QUÉBEC ET LÉVIS

Tous les bateaux font le trajet entre Québec et Lévis tous les demi-heures. Prix 10 cents pour chaque passage.

TRAVERSE DE QUÉBEC A LÉVIS.

QUÉBEC | LÉVIS

A. M. 7.30 Malle pour Halifax. Accommodation pour la Rivière du Loup. 10.30 Malle pour la Rivière du Loup. P. M. 5.00 Accommodation pour la Rivière du Loup.

A. M. 6.30 Train mixte de la Riv. du Loup. P. M. 2.00 Malle de la Riv. du Loup. 6.00 Malle de la Riv. du Loup.

Pour le Québec Central

P. M. 12.30 Express pour Sherbrooke. P. M. 2.00 Train Mixte pour St-Joseph.

A. M. 11.30 Train mixte de Saint-Joseph. P. M. 3.30 Express de Sherbrooke.

TRAVERSE DU GRAND TRONC

LAISSERA

QUÉBEC | STATION DE LÉVIS

P. M. 1.30 Train Eclair pour l'Ouest. P. M. 7.30 Malle pour l'Ouest. 12.30 Voyages intermédiaires pour fret.

Chars Urbains

LIGNE DE LA RUE ST-JEAN

Voyagent tous les jours de 8 hrs du matin à 8 heures du soir, et font le trajet tous les 10 minutes entre la barrière Ste-Foye et le bureau du Courrier du Canada. Prix : 5 cents.

LIGNE DE ST-ROCH

Font le trajet tous les 15 minutes entre la barrière St-Vallier et le marché Champlain, tous les jours depuis 6 hrs du matin jusqu'à 9.25 hrs du soir. Prix : 5 cents.

Lignes d'Omnibus

CAP-ROUGE

Départ du Cap-Rouge à 8.15 a. m., arrive à Québec à 10 heures a. m. Départ du Bureau de Poste-Québec, pour Bergeville et le couvent de Sillery à 11.45 a. m. Départ de l'Eglise de Sillery à 1 heure p. m., arrive à Québec à 2 heures p. m. Départ du Bureau de Poste, pour le couvent de Sillery et Cap-Rouge à 4.15 p. m.

DEMENAGEMENT

LES SOUSIGNÉS ont transféré leur établissement des numéros 98 et 100, RUE ST-PAUL, aux BÂTIMENTS de la MANUFACTURE DE CAOUTCHOUC, 124, RUE ST-PAUL, coin de la RUE ST-THOMAS, J. & W. REID, Québec, 15 mars 1888.

SOMMAIRE

FEUILLETON.—Les travailleurs de la nuit
La question Boulanger
Programme pacifique
Boulanger
Mgr Bellot des Minières
Deux orateurs
L'ordre de Malte en Amérique
Petite gazette
Le vote
Echos

ANNONCES NOUVELLES

Importation du printemps—Behan Brothers
Bas variés d'alpiaz
Linné gencu
Ligne Allan—Voir 4ème page.
Printemps—Behan Brothers
Bazar du Patronage
Eau Minérale de St-Léon—MM. Gingras, Langlois
et Cie

CANADA

QUEBEC, 9 AVRIL 1888.

DEUX ORATEURS

Nous sommes heureux de constater que la presse anglaise rend pleine et entière justice au talent de nos orateurs franco-canadiens. Les discours de M. M. Laurier et Chapleau, dans le débat sur la réciprocité, ont soulevé l'admiration de nos confrères anglais.

L'un d'eux, le rédacteur du *World* de Toronto, a exprimé sans détour son appréciation enthousiaste.

Nous tenons à reproduire ses paroles remarquables :

Le *World* présente ses respects à MM. Laurier et Chapleau, à l'occasion de leurs grands efforts oratoires de jeudi soir. Mettant de côté les préférences et les préjugés, tout Canadien doit être fier d'avoir dans les conseils de la nation deux hommes capables de rappeler les jours où le débat parlementaire était un art gracieux. Les méthodes des deux hommes sont suffisamment différentes pour permettre aux partisans de chacun des deux d'admettre librement les points où l'autre excelle. L'opinion générale est que M. Laurier est le plus fort en anglais et en élocution polie, tandis que M. Chapleau est le grand maître du sarcasme et de la diction dramatique.

L'un et l'autre ont peu de supérieurs dans leur genre, sur ce continent. Un des caractères distinctifs du débat c'est que ni l'un ni l'autre ne parlait dans sa langue maternelle, ce qui n'a pas empêché leurs collègues anglais de reconnaître cordialement leur maîtrise dans la langue anglaise.

Ceux qui affectent de mépriser les Canadiens Français, comme inférieurs intellectuellement, et de désespérer de leur utilité pour l'avenir de la Puisse, devraient relire les discours de Messieurs Laurier et Chapleau.

L'ORDRE DE MALTE

EN AMÉRIQUE.

Telle est le titre d'une brochure que M. J. E. Roy, de Lévis, a récemment livrée à la publicité. Elle renferme 68 pages de matières hautement intéressantes, écrites dans un style irréprochable. L'auteur a su tirer un bon parti d'un sujet aride qu'aucun historien avant lui n'avait touché. Aussi a-t-il droit à des félicitations pour avoir publié sous cette forme, des notes qui auraient pu être oubliées dans les colonnes du journal où elles ont d'abord paru. M. Roy est un de nos jeunes érudits pour qui l'histoire de notre pays n'a plus guère de secrets. A en juger par sa dernière œuvre, on s'aperçoit qu'il a fouillé nos vieilles archives françaises et qu'à l'occasion il sait mettre ses études à profit. C'est un mérite que beaucoup de personnes, même parmi les plus instruites, devraient lui envier.

L'auteur de cette brochure a voulu élucider un point obscur livré à la discussion par un de nos plus forts érudits, M. J. M. Lemoine. Mais il ne s'est pas contenté de cela, il a saisi l'occasion qui se présentait de s'élever à des études plus générales. Il y a consacré la plus grande partie de son ouvrage, et ce n'est pas la moins belle ni la moins intéressante. La thèse de M. Roy est celle-ci :

M. de Montmagny, chevalier de Malte, gouverneur de la colonie, s'est servi de son autorité pour le bénéfice de l'Ordre. Afin d'arriver à faire sa preuve, M. Roy a voulu établir que l'Ordre avait tenté de jouer un rôle en Amérique. Cette dernière partie est la mieux traitée, et il est bien difficile de ne pas admettre qu'il ait raison. En tous cas, s'il se trompe, il est assez étonnant qu'à une certaine période de notre histoire, depuis 1632 jusqu'à

vers 1650, les possessions françaises en Amérique aient été administrées par des chevaliers de l'Ordre illustre : Montmagny à Québec, Razilly en Acadie et le commandeur de Poincy à l'île Saint-Christophe. Qu'il y ait eu en cela un simple concours de circonstances, c'est possible. C'est pourquoi M. Roy, faute de preuves manifestes, s'est aventuré sur un terrain vague où je n'ose le suivre, préférant lui en laisser toute la responsabilité. Je veux me contenter de la seule question en litige, et que les lecteurs du *Courrier* n'ignorent pas, à savoir :

Les chevaliers de Malte ont-ils construit à Québec un édifice pour leur usage ?

M. Roy affirme, dans la conclusion de son ouvrage, que les fondations d'une maison appartenant à l'Ordre de Malte ont été jetées sur le rocher de Québec. Il s'appuie sur deux autorités : Knox et l'*American Gazetteer* de 1762.

Knox, décrivant les principaux édifices de Québec, dans son journal de la campagne de 1759, a écrit :

« Leurs principaux édifices étaient la cathédrale, dont les murs seulement demeurent, le palais de l'évêque, le collège des Jésuites et des Récollets, les couvents des Ursulines et de l'Hôtel-Dieu, avec leurs églises, un séminaire pour l'éducation de la jeunesse, presque en ruines ; une maison imposante, mais non encore terminée, pour les Chevaliers Hospitaliers..... »

Ce témoignage de Knox mérite l'attention, car c'est un écrivain judicieux et digne de foi. Aussi son autorité est rarement contestée. Il avait séjourné quelque temps à Québec, et il nous donne dans son ouvrage un récit circonstancié des opérations militaires durant la campagne de 1759.

La seconde autorité sur laquelle s'appuie M. Roy est l'*American Gazetteer*, année 1762. Voici la traduction que j'emprunte à l'auteur de la brochure :

« Québec est très bien bâti. Les beaux édifices, les églises y abondent. On remarque surtout le palais de l'évêque, les chambres des tribunaux, le *Prieuré des chevaliers de Jérusalem*, superbe édifice en pierre de taille, qui a coûté, dit-on, £40,000 sterling. Il y a aussi dans cette ville des monastères de frères, de moines, des chapelles. Le plus bel édifice de la ville est le château St-Louis, résidence du gouverneur. C'est là que se réunissait le Grand Conseil de la Caroline, quand Québec était occupé par les Français. C'est là aussi que se conservaient soigneusement les archives royales. »

Telles sont les autorités qui ont amené M. Roy à la conclusion précitée. Mais à part celles-là qui ne sont pas sans valeur, et qui se corroborent dans une certaine mesure, il existe une autre preuve que le hasard nous a transmise. En 1784, un nommé Thompson, que le gouverneur Haldimand avait chargé de surveiller les travaux de construction du Château St-Louis, trouva une pierre de trois pieds sur environ un pied et demi portant un écusson et une date. Il fit poser cette pierre dans le mur de l'Ecole normale actuelle, à l'endroit où on la voit encore aujourd'hui. On y remarque en effet sur un écusson en relief le plastron de l'Ordre de Malte sculpté au repoussé avec le millésime 1647. M. Ernest Gagnon eut la patriotique idée, alors qu'il était conseiller municipal, de faire dorer les armes ainsi que la date que l'on voit sur le plastron.

Je ne m'attarderai pas à discuter la valeur de ces différents témoignages me réservant le privilège d'y revenir lorsqu'il s'agira de donner une conclusion à cet écrit. Il importe plutôt de suivre M. Roy sur le terrain où il se place pour mieux faire accepter la sienne. Après avoir établi que l'Ordre de Malte avait voulu jouer un rôle en Amérique, il veut prouver que M. de Montmagny avait eu l'intention bien arrêtée de faire de Québec le boulevard des chevaliers dans la Nouvelle France. Il attribue au successeur de Champlain des motifs peu avouables : accaparer le souverain pouvoir et puis enrichir l'Ordre ou, suivant l'expression de M. Roy, arrondir les domaines de la compagnie.

M. de Montmagny avait des intérêts dans la Compagnie des Cent-Associés. Celle-ci l'avait choisi pour la représenter au Canada. Pourrait-il en honneur et en justice négliger le but qui avait motivé sa nomination à un poste de confiance ? Non, il ne le pouvait pas et il ne s'est pas rendu coupable d'un tel abus de pouvoir. M. de Montmagny était trop homme de bien pour amoindrir

le prestige et l'autorité de la Compagnie des Cent-Associés au bénéfice de l'Ordre de Malte dont il était membre. Je crois que M. Roy n'est pas suffisamment juste à l'égard du second gouverneur de la colonie. C'est l'impression qui m'est restée de la lecture de son livre. Partant de cette idée que M. de Montmagny voulait implanter sur le rocher de Québec la croix de Malte, il lui prête des intentions qu'il n'a jamais eues, il interprète ses actes à sa façon, et il en fait un gouverneur malveillant, fourbe, et souvent injuste. Et pourtant M. de Montmagny ne fut rien de tout cela, comme on le verra par la suite.

(A suivre)

PETITE GAZETTE

L'honorable M. Mowat, premier ministre d'Ontario, partira pour l'Angleterre vers le commencement de mai. Il sera accompagné de madame Mowat.

Le comité chargé d'organiser la démonstration qui sera faite en l'honneur du marquis de Lansdowne avant son départ s'est réuni mercredi soir à Ottawa. Il a été décidé d'offrir un banquet au gouverneur-général le jour que celui-ci choisira lui-même.

Le traité de Washington va faire maintenant le sujet de la discussion parlementaire à Ottawa. Ensuite viendront les questions du monopole et sans doute du Pacifique.

La session se terminera probablement vers le 20 mai.

La cause de l'élection contestée de M. Johnson, député de Mégantic, a été plaidée samedi devant les juges Casault, Andrews et Larue. M. Lavergne a comparu pour le pétitionnaire, M. White, et MM. Crépault et Casgrain étaient les avocats de M. Johnson. Ce dernier demande la déqualification de son adversaire malheureux aux élections de 1886.

L'élection de M. Leblanc, député de Laval, a été annulée samedi par les juges Johnson, Jetté, Lorange et Würtele.

Le juge Johnson a donné lecture des motifs du jugement. La principale raison qui a engagé le tribunal à porter un tel jugement, est que M. Leblanc avait donné un certain montant d'argent pour payer des gardiens de la paix dans une assemblée qui promettait d'être tumultueuse.

Le juge a déclaré que les partisans de M. Bastien, adversaire de M. Leblanc, s'étaient rendus coupables de la même illégalité, mais que cet acte ne pouvait pas être considéré comme un cas de corruption personnelle.

M. D. L. Evans, de New-York, s'est adressé au sénat américain pour demander que le secrétaire de la guerre envoie deux régiments de cavalerie à Chicago, afin de mettre un terme aux grèves de chemins de fer qui prennent un développement alarmant dans l'Ouest et le Nord-Ouest. Il est temps, dit M. Evans, que le gouvernement de ce pays ouvre les yeux sur le fait qu'une poignée de socialistes dans l'Illinois et l'Iowa s'efforcent de porter la ruine dans les grands intérêts de chemins de fer qui représentent un tiers de la fortune publique. Du reste, le correspondant partage l'opinion que les baissiers de Wall street sont les véritables instigateurs des grandes grèves qui font nécessairement baisser le cours des valeurs de chemins de fer. Il est sans doute, ajoute M. Evans en forme de conclusion, fort difficile de saisir ces malfaiteurs, mais si on pouvait les attraper, riches ou pauvres, ils mériteraient pour le moins dix ans de travaux forcés.

LE VOTE

Le vote qui a été donné samedi matin a donné pour résultat une majorité de 57 voix pour le gouvernement. MM. Amyot, Chouinard et Godbout ont voté avec l'opposition. Vingt-un députés n'ont pas donné leur vote.

La rumeur que nous avons publiée au sujet de la démission du révérend M. J. O. Soucy comme vice-supérieur, du collège de Ste-Anne, n'est pas confirmée. C'est une bonne nou-

velle que les amis du collège seront heureux, comme nous, d'apprendre.

Voici maintenant l'état du vote qui a été pris sur le sous-amendement de M. Jones :

Pour le sous-amendement

Amyot, Armstrong, Bain (Wentworth), Barron, Bechard, Bernier, Borden, Bourassa, Bovan, Brien, Burdett, Cartwright (Sir Richard), Casey, Casgrain, Charlton, Chouinard, Davies, De St. Georges, Dessaint, Doyon, Edgar, Eisenhauer, Ellis, Fiset, Fisher, Geoffrion, Gillmor, Godbout, Guay, Hale, Holton, Innes, Jones (Halifax), Kirk, Landerkin, Lang, Langelier (Montmorency), Langelier (Québec), Laurier, Lister, Livingston, Lovitt, Macdonald (Huron), McIntyre, McMillan (Huron), Mills (Bothwell), Mitchell, Mulock, Paterson (Brant), Perry, Platt, Prefontaine, Rinfret, Robertson, Rowand.

St. Marie, Scriber, Semple, Somerville, Sutherland, Trow, Turcot, Watson, Weldon (St. John), Welsh, Wilson (Elgin).—Total, 67.

Contre le sous amendement

Audet, Bain (Soulanges), Baker, Bell, Bergeron, Bowell, Boyle, Brown, Burns, Cameron, Cargill, Carling, Carpenter, Caron (Sir Adolphe), Chapleau, Chisholm, Cimon, Cochrane, Cockburn, Colby, Corby, Costigan, Coughlin, Coulombe, Couture, Curran, Daly, Daoust, Davis, Davis, Dawson, Denison, Desautels, Desjardins, Dickinson, Dupont, Ferguson (Leeds and Greenville), Ferguson (Renfrew), Ferguson (Wendland), Foster, Freeman, Gaudet, Giguat, Girouard, Gordon, Grandbois, Guilbault, Guillet, Haggart, Hall, Henderson, Hesson, Hickey, Hudspeth, Ives, Jamieson, Jones (Digby), Labelle, Labrosse, Landry, Langevin (Sir Hector), Laurie.

Macdonald (Sir John), MacDowall, McGarthy, McGuill, McDonald (Victoria), McDougall (Pictou), McDougall (Cap Breton), McGreay, McKay, McKee, McLellan, McMillan (Vaudreuil), McNeill, Madill, Mara, Marshall, Masson, Mills (Annapolis), Moffat, Montague, Montplaisir, O'Brien, Patterson (Essex), Perley (Assiniboia), Perley (Ottawa), Porter, Prior, Putnam, Reid, Riopel, Robillard, Roome, Ross, Roy, Rykert, Scarth, Shanly, Small, Smith (Ontario), Sproule, Stevenson, Taylor, Temple, Thérien, Thompson, Tisdale, Tupper (Pictou), Tyrwhitt, Wallace, Ward, Weldon (Albert), White (Renfrew), Wilmet, Wilson (Argenteuil), Wilson (Lennox), Wood (Brockville), Wood (Westmoreland), Wright. Total, 124.

Nous apprenons avec regret la mort de madame Louis Côté, du village Mont-Plaisant, née Euphrasie Doré, âgée de 77½ ans.

DÉPÊCHES

ELECTIONS EN FRANCE

Paris, 8.—M. Doumer a été élu dans le département de l'Aisne. L'élection du général Boulanger dans la Dordogne paraît assurée. M. Ferroul a reçu 21,595 votes dans les Andes. Bien qu'il n'ait pas été mis en nomination dans ce département, Boulanger a eu 7,151 votes.

FRÉDÉRIC ET BISMARCK

Berlin, 7.—Personne à Berlin ne croit que Bismarck doive démissionner. L'empereur Frédéric refusera d'accepter cette démission. Il paraîtrait que Bismarck craint que sous la domination de l'impératrice Victoria l'Allemagne ne se dissolve bientôt.

LA SANTE DE L'EMPEREUR

Berlin, 7.—L'état de l'empereur donne lieu à de sérieuses inquiétudes. Il toussait et crachait davantage, il est sous l'empire d'une grande excitation nerveuse. Aujourd'hui il a reposé pendant plusieurs heures et après avoir pris son lunch, il a pu sortir dans une voiture fermée. Un fort mal de tête l'a empêché de dormir durant les dernières nuits. Le mal dont il se plaint maintenant est dans la partie extérieure du larynx ; ce qui est un symptôme assez favorable, vu que les dangers du côté de l'oesophage sont moins à redouter.

LES MURS DU VATICAN

Rome, 7.—Le pape a donné l'ordre d'élever les murs qui entourent le Vatican parce que les nouvelles maisons qui ont été construites près du palais dominent le jardin dans lequel Sa Sainteté se promène.

VATICAN ET RUSSIE

Rome, 7.—Le pape enverra Mgr Mocenni à Saint-Petersbourg pour ouvrir avec la Russie des négociations relatives à la situation des catholiques en Pologne.

ASSASSINAT

St-Petersbourg, 7 avril.—Des dépêches de Boukhara annoncent que le grand vizir de cet Etat a été assassiné par un indigène. L'émir a ordonné l'exécution du meurtrier et de son complice, et les deux coupables ont été précipités du haut d'une tour élevée de 180 pieds.

Asphyxié

Un des pompiers du poste de la rue St-Patrice, a été victime de son devoir, ce matin. S'étant aperçu que le gaz s'échappait par la bouche de l'hydrant situé au coin des rues St-Augustin et St-Jean, il voulut descendre dans ce lieu dangereux. Mais il fut suffoqué sur le champ. On le retira, et un médecin qui passait par là lui donna ses soins. Aux dernières nouvelles, il n'avait pas repris sa connaissance.

AVIS

Notre agent, M. Elzéar Bédard, se rendra, dans le courant de ce mois, dans les comtés de Kamouraska, Témiscouata, et Rimouski, pour collecter les agents dus dans ces comtés par les abonnés du *Courrier du Canada* et du *Journal des Campagnes*.

Nous comptons qu'il recevra partout un bon accueil, et que tous ceux qui sont endettés à nos journaux se feront un devoir de lui remettre le montant entier de nos réclamations.

Echos & Nouvelles

Feu

Samedi matin vers une heure moins quart les pompiers ont été appelés à la boîte 31 pour un commencement d'incendie qui s'était déclaré dans un hôtel au palais.

Les pompiers ont eu aisément raison de ce commencement d'incendie, la barre à toute été gachée par le feu et la fumée.

Rapide comme un feu de forêt des milliers de félicitations volontaires et de recommandations nous arrivent de tous côtés, déclarant que la Poudre à Pâte Impériale à la Crème de Tartre est meilleure que toute autre. Tous les épiciers en vendent.

Tir à la cible

Le 9ième Bataillon commence la semaine prochaine ses exercices de tir annuels.

Lundi matin les Cies No 1 et 3 se rendront sur les Bâtiments de Beaufort où elles pratiqueront leur tir annuel de compagnie.

Ecole de Cavalerie

Nous apprenons que des arrangements à l'amiable ont été pris avec son excellence le comte Premio Real relativement à l'occupation par la cavalerie de la propriété qu'il occupe sur la rue St-Louis. Le 1er mai prochain, la cavalerie prendra possession de la maison.

—La vitalité épuisée par excès de travail ou par la maladie est entièrement restaurée par la Salsepareille d'Ayer.

Billets contrefaits

Il y a en circulation des billets contrefaits de \$5, des Etats-Unis. Ils portent la vignette du général Grant en buste, cette vignette est assez mal finie et d'apparence lourde, il y a deux taches blanches sur la lèvre inférieure du général, le chiffre "5" et la lettre "V" ont des ombres indécises, tandis que ces mêmes ombres dans les vrais billets sont complètement sombres. Le papier des billets contrefaits est assez bon, mais il n'a point les deux fils de soie parallèles qui sont dans le papier des bons billets.

Accident

Vendredi après-midi, vers 4 heures, une jeune fille nommée Diana Bourré, fille de M. George Bourré, commerçant de lard, et demeurant sur la rue Stuart, St-Roch, a été victime d'un accident qui met ses jours en danger.

Le jeune fille qui travaille à la manufacture de lainage où elle conduit un moulin, s'est fait prendre le bras gauche dans une courroie et s'est fait enlever les chairs du bras gauche depuis le coude jusqu'au poignet. L'infortunée a été transportée à l'hôpital de Marine où le clerc M. Provencal lui a administré les premiers soins, puis elle a été reconduite à sa demeure. La jeune fille était très souffrante samedi.

—Au lieu de ce sentiment de faiblesse et de lassitude, la Salsepareille d'Ayer vous donnera la force et l'énergie.

Mort subite

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. J. H. Lamarre, propriétaire-éditeur des "Bons Romans Illustrés", arrivée subitement vendredi soir à Montréal.

Se sentant indisposé, le jeune Lamarre entra dans une maison de la rue Bonsecours, où on lui procura une chambre. C'était vers 7 heures.

A 11 heures, on alla le voir à sa chambre et on le trouva inanimé. Le Dr Ricard, fils, fut mandé, mais il ne put que constater la mort, causée par une congestion du cerveau.

Le corps a été transporté à la morgue et il y aura probablement une enquête. Feu M. J. H. Lamarre était le fils de M. Hubert Lamarre, de la maison Jacques Grenier & Cie.

Un 50ème anniversaire

Une réunion intime avait lieu récemment au Fort Chambly, à l'occasion du 50ème anniversaire de M. J. O. Dion. M. Dion, on s'en rappelle, a été le principal orateur lorsqu'il s'est agi d'ériger un monument à Salaberry, et de faire restaurer le fort Chambly.

De très jolis cadeaux furent présentés à M. Dion ainsi qu'une bourse, accompagnée d'une gracieuse adresse, de la part des amis intimes et d'un cadeau portant une inscription. Au nombre des cadeaux se trouve une collection de 23 pièces de monnaie d'argent, aux effigies des rois Louis XIV, Louis XV, Louis XVI, de la république française, l'an IV de la liberté et autres pièces fort rares et curieuses de la part de M. le lieutenant colonel E. H. Fréchette. Un autre de M. C. Brouillet, consistait en de vieilles brochures fort rares aujourd'hui, et qui trouveront place au musée.

Plus de vingt lettres de félicitations et de bons souhaits, ainsi que des dépêches reçues, et parmi elles, se trouvent des lettres d'hommes distingués dans le ministère fédéral, de journalistes, d'artistes, de financiers et autres amis, ont

été adressées à celui qui travailla à l'érection et la conservation de nos vieux monuments.

1200 vgs de Tweed et de Serge double largeur venant d'être reçus, seront offerts en Job, à \$1.50 la vg par

H. GAGNON & CIE,

RUE DE LA COURONNE.

Québec, 14 février 1888.

Professorat

Le révérend M. A. Deforge professeur de rhétorique au collège de Lévis, malade depuis près de deux mois, a pu recommencer sa classe ces jours derniers.

Mort à l'étranger

Nous regrettons d'apprendre la mort de M. Romuald Lamontagne, arrivée subitement à Boston samedi matin. Le défunt était l'aîné des fils de M. Louis Lamontagne, gérant du *Journal de Québec*.

La lutte municipale

On sait que tous les deux ans il y a des élections générales pour tous les membres du conseil, échevins et conseillers. Cette année, le conseil doit être réélu au complet.

Voici maintenant les probabilités de la lutte électorale municipale pour les huit quartiers de la ville :

St-Louis.—Echevin, M. Chouinard. Conseillers, MM. Duquet et Chambers. Par acclamation en toute probabilité.

Palais.—Echevin M. L. J. Demers. Conseillers, MM. McWilliam et Tessier. Acclamation.

St-Pierre.—Echevin, MM. Miller et Bergévin, candidats. Conseillers, MM. Sauveur J. Demers, Misaël Thibault et Foley, candidats.

Champlain.—Echevin hon. John Hearn. Conseillers : MM. Murphy, Kaine et McConnell, candidats.

St-Roch.—Echevin : MM. Barbeau et Bédard, candidats. MM. Rochette, Goulette, Nadeau et Lapointe, candidats.

Jacques-Cartier.—Echevin : M. J. P. Rhéaume, Conseillers : Hon. F. Langelier et M. Guay. Par acclamation en toute probabilité.

St-Jean.—Echevin docteur Rinfret, par acclamation. Conseillers : MM. Peachy, Vincent, Matte et St-Laurent, candidats. La votation aura lieu les 23 et 24 courant, au bureau du greffier, de 9 heures a. m. à 4 heures p. m. pour les quartiers St-Louis, Montcalm, Champlain et St-Pierre et les 25 et 26 du courant pour les quartiers du Palais, St-Roch, Jacques-Cartier et St-Jean.

Pilules et Onguent d'Holloway

Certaines constitutions ont une tendance rhumatismale, et sont sujettes, durant toute l'année à des morsures incessantes. Que celles-là fomentent les parties affectées avec de la saumure chaude, et qu'ensuite elles les frottent avec l'Onguent adoucissant. Elles trouveront que c'est le meilleur moyen de diminuer leur agonie, et avec les Pilules d'Holloway, le moyen le plus sûr d'enrayer le mal. Inutile d'avoir recours à d'autres plans de traitement pendant quelques jours, si on veut aboutir à un résultat efficace. Les douleurs qu'auraient occasionné un tressaillement douloureux seront anéanties sans difficultés par les remèdes peu coûteux d'Holloway qui procurent du confort en calmant les battements artériels et l'excitation nerveuse.

Société de bienfaisance

L'Union St-Joseph de St-Sauveur vient de publier son vingt-troisième rapport annuel. Cinq nouveaux membres ont été admis dans le cours de l'année, trois sont morts et six ont dû être rayés de la liste des membres pour diverses causes. Le nombre actuel des membres actifs est de trois cent trente. Durant l'année, la somme de \$65.75 a été payée à six membres malades, et \$615.12 aux héritiers de deux membres décédés. Le capital de la société est de \$16,119.83, soit une augmentation de \$1,263.41 sur l'année dernière. Les directeurs ont placé, dans le cours de cette année, \$2,000 en débiteurs de la cité de Québec, portant 4½ pour cent d'intérêt et remboursables dans 30 ans. Le chapelain de cette association est le R. P. Jodoin. Elle a pour président M. J. B. Thibault.

Avis aux Mères

Le "syrup calmant de Mme Winslow, servait toujours être employé pour la dentition des enfants. Il calme l'enfant, adoucit les gencives, apaise toutes les douleurs qu'il éprouve, et est le meilleur remède pour la diarrhée. Vingt-cinq cents la bouteille.

Marché de Québec

Farine et Grains.

Québec, 9 avril 1888.

Farine—Sup. extra, baril, 196. \$ 4 40 a 4 50
Extra..... 4 20 a 4 30
Porte pour boulanger. 4 40 a 4 75
Extra du printemps. 3 75 a 4 00
Superfine No 2..... 3 70 a 3 80
Fine..... 3 50 a 3 60
Farines en poches, de 100 livres. 1 90 a 2 00
" de seigle en quart..... 4 40 a 4 50

Provisions, Etc, Etc.

Québec, 9 avril 1888.

Beurre frais par livre..... \$ 0 18 a 0 22
Beurre salé par livre..... 0 18 a 0 20
Patates par minot..... 0 50 a 0 60
Oufs par douzaine..... 0 23 a 0 20
Sucre d'étable par livre..... 0 10 a 0 11
Fromage par livre..... 0 10 a 0 10
Oignons par baril..... 4 00 a 4 10
Pommes par baril..... 2 50 a 4 00
Oranges par caisse..... 5 00 a 5 25
Citrons par caisse..... 3 50 a 4 00
Tabac canadien en feuille par lbs 00 10 a 00 00

Bœufs, Moutons, Etc.

Québec, 9 avril 1888.

Bœuf—Lévi qualité, par 100 lbs. \$8 00 a 9 00
2ème " " " 6 00 a 7 00
3ème " " " 5 00 a 6 00
Bœuf par livre..... 0 06 a 0 10
Mouton par livre..... 0 10 a 0 12
Veau par livre..... 0 10 a 0 12

LA VIGUEUR DES CHEVEUX

D'AYER

(Ayer's Hair Vigor.)

rend le brillant et la fraîcheur de la jeunesse aux cheveux gris ou décolorés, en même temps qu'elle leur donne une riche couleur chataine ou brune foncée, ainsi qu'on le désire. En s'en servant on peut donner aux cheveux blancs ou roux, une teinte foncée, les plus épais, et presque toujours guérir la calvitie.

Elle arrête la chute des cheveux, stimule et rend la vigueur à une croissance faible et malade. Elle empêche et guérit les croûtes et la teigne, ainsi que toutes les maladies du cuir chevelu. Comme article de Toilette pour Dames, la VIGUEUR est sans pareille; elle ne contient ni huile ni teinture, elle rend la chevelure douce, brillante, soyeuse, tout en imprégnant d'un parfum suave et permanent.

M. C. P. BIERCHER, écrit de Kirby, O., 2 Juillet, 1887: "L'automne dernier mes cheveux commencent à tomber, et dans un court espace de temps j'en ai perdu beaucoup. J'essayai la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, et j'ai ainsi pu conserver une apparence de jeunesse — une chose véritablement si importante pour tous ceux qui sont obligés de paraître en public."

M. J. W. BOWEN, Propriétaire de McArthur (Ohio) Enginer, écrit de La VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER est une excellente préparation pour les cheveux. J'en parle par expérience. Elle développe une nouvelle croissance de cheveux doux et soyeux. La VIGUEUR est aussi un remède sûr pour la teigne."

M. ANGUS FAIRBAIN, le chef de la célèbre "Famille Fairbain" Vocalistes Écossais, écrit de Boston, Mass., 6 Février, 1887: "Depuis que mes cheveux ont commencé à tomber je me sers de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, j'ai ainsi pu conserver une apparence de jeunesse — une chose véritablement si importante pour tous ceux qui sont obligés de paraître en public."

Nous avons des centaines de semblables attestations sur l'efficacité de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER. Une simple épreuve convaincra les plus incrédules.

PRÉPARÉ PAR
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendu par tous les Droguistes.

GILLET'S POWDERED LYE

99 POUR CENT

Le plus Pur, le plus Fort, le Meilleur

Prêt à mettre en usage en aucune quantité pour faire le Savon, la Lessive, Désinfecter, et dans cent autres cas. Une boîte équivaut à six livres de Sel Soda.

En vente chez tous les épiciers et pharmaciens.

W. GILLET - TORONTO

PALMO-CARBOLIC SOAP

Pas de graisse animale
Pas de matière colorante

Pas d'imitation, d'aucune espèce!!!
Absolument Pur.

Prophylactique. Prévention de la contamination.

Il enlève à la peau toute odeur désagréable.

— GARANTISSEZ-LE —

"PALMO-CARBOLIC SOAP,"

et refusez tous les substituts.

DAVIS & LAWRENCE CO., (LIMITED) MONTREAL

PALMO-SULPHUR SOAP

Merveilleusement efficace pour calmer les éruptions de la peau et la conserver dans un état parfait. Il enlève le sang et comme il est pur, il ne cause aucune irritation.

Il enlève à la peau toute odeur désagréable.

— GARANTISSEZ-LE —

"PALMO-SULPHUR SOAP,"

et refusez tous les substituts.

DAVIS & LAWRENCE CO., (LIMITED) MONTREAL

PALMO-TAR SOAP

NOUS AFFIR-
MONS AVEC AS-
SURANCE QUE
CE SAVON N'A
PAS DE RIVAL
POUR
AMÉLIORER LE
CUIR CHEVELU
ET LA PEAU.

LA PLUS PART DES
ERUPTIONS SCABIEUSES, DES PUSTULES
ET DES MALADIES CHRONIQUES DE LA
PEAU SONT GUÉRIES PAR SON EMPLOI.

Demandez le "PALMO-TAR SOAP,"

et refusez tous les substituts.

DAVIS & LAWRENCE CO., (LIMITED) MONTREAL

PLUS DE PILULES

Composé Cathartique

Les mamans l'aiment!
Les enfants l'aiment!

Parce qu'il est agréable au goût.

IL GUÉRI

Les affections du foie,
Les dérangements Biliaux,
La Fuite, la Dyspepsie,
La perte d'appétit.

La Migraine,
La Constipation.

PRIX. 25c. LA BOUTEILLE.

Essayez-vous une douleur quelconque?

EMPLOYEZ LE

"PAIN KILLER"

DE DAVEY

Et vous serez soulagé instantanément.

GAZE AUX CONTRAFAÇONS.

25 Cts. la Bouteille.

TOUX, RHUMES,
Croup et Consommation

GUÉRIS PAR LE

Baume Pulmonaire d'Allen.

25c. 50c. et \$1.00 la bouteille.

25c. 50c. et \$1.00 la bouteille.

25c. 50c. et \$1.00 la bouteille.

25c. 50c. et \$1.00 la bouteille.

25c. 50c. et \$1.00 la bouteille.

25c. 50c. et \$1.00 la bouteille.

25c. 50c. et \$1.00 la bouteille.

25c. 50c. et \$1.00 la bouteille.

25c. 50c. et \$1.00 la bouteille.

25c. 50c. et \$1.00 la bouteille.

A LOUER

LA MAISON maintenant occupée
PAR LE SOUS-SIGNÉ, RUE
ST-PAUL.

— AUSSI —

UNE DES BATISSES ci-devant occupées par la
COMPAGNIE DE CAOUTCHOUC, RUE ST-PAUL.

— ET —

UN CERTAIN NOMBRE DE BUREAUX au
second étage de la Fabrique, coin des rues ST-PAUL
ET ST-THOMAS.

J. & W. Reid.

Québec, 20 janvier 1888.



CHEMIN DE FER DE Québec et du Lac St-Jean

OUVERTURE DE LA LIGNE JUSQU'AU
LAC ST-JEAN

Le et après LUNDI, 9 janvier 1888, les trains
partiront de la station du Pacifique, Québec, et y
arriveront comme suit, excepté les dimanches :

ALLANT AU NORD

6.35 a. m. — Express direct pour la station DeQuen,
Lac St-Jean, mardi, jeudi et samedi,
y arrivant à 5.55 p. m.

6.35 a. m. — Train mixte pour la Rivière-à-Pierre,
le lundi, mercredi et vendredi,
y arrivant à 11.35 a. m.

4.00 p. m. — Express local tous les jours, pour
St-Raymond, y arrivant à 6.30 p. m.

ALLANT AU SUD

6.15 a. m. — Express local tous les jours de St-
Raymond pour Québec, y arrivant à
8.45 a. m.

8.40 a. m. — Express direct de DeQuen, lundi,
mercredi et vendredi, pour Québec,
y arrivant à 8.20 p. m.

1.10 p. m. — Train mixte de la Rivière-à-Pierre, le
mardi, jeudi et samedi pour Québec,
y arrivant à 6.10 p. m.

L'express local fait raccourciement à St-Ambroise
avec les omnibus allant au village Indien, à Lorette
et à la station de Valcartier avec l'omnibus pour le
village de Valcartier, à St-Gabriel avec le nouveau
chemin pour l'établissement de la Rivière-aux-Pins.
L'Express direct et le train Mixte font raccourciement
à la Rivière-à-Pierre, avec le chemin de colons
pour Notre-Dame-des-Anges. Un omnibus
faisant le raccourciement avec les trains, part de la
Pointe-aux-Trembles, Lac St-Jean, le LUNDI,
MERCREDI et VENDREDI matin, arrivant à
Chicoutimi le même soir, et part de Chicoutimi le
DIMANCHE, MARDI et JEUDI matin.

La Compagnie ayant loué du gouvernement le
droit de pêche des Lacs Edouard et Kiskisink, les
voyageurs peuvent obtenir des permis de pêche en
s'adressant au Bureau de la Compagnie. Le fret
pour les différents points des districts du Lac St-Jean
et Saguenay sera enregistré à la gare du Palais
jusqu'à 5 h. p. m., les lundi, mercredi et vendredi.

Pour informations au sujet des prix pour les
passagers et des taxes pour le fret s'adresser à
ALEXANDRE HARDY, agent général pour les
passagers et le fret, Québec.

Billets à vendre par R. M. Stocking, en face de
l'hôtel St-Louis, et par tous les sous-agents.

Billets de retour de première classe, aux taux d'un
simple billet, de Québec à toutes les stations jusqu'à
la Rivière-à-Pierre émis les samedis valables jus-
qu'au mardi suivant.

J. G. SCOTT

Sect. et Gérant.

Québec, 1er mars 1888.

Avis au Clergé

ET AU

JE soussigné donne avis au Clergé et au public
que MM. Arthur Toussaint & Cie., de Québec,
sont les seuls agents autorisés par la vente de mes
vins, Claret (vin table), Port et vin de messe. Ces
derniers sont approuvés par Messieurs Walsh,
évêque de London et Thomas Dowling évêque de
Petersborough, d'Ontario.

MM. ARTHUR TOUSSAINT & CIE., seuls,
ont un dépôt de mes Vins, ci-dessus énumérés.

Ces vins sont analysés par le Dr Valade,
d'Ottawa, analyste du gouvernement et par le Rév. M.
Pagé, professeur de chimie à l'Université
Laval, Québec.

A. C. TOURNIER,

Viticulteur à Sandwich, Ont.

Tout vin offert en vente ne portant pas l'étiquette
et un bouchon brûlé de la maison Tournier, doit
être considéré falsifié. En vente chez tous les
épiciers de première classe doit être mis en bouteille.

Ce vin acheté en fût ou au gallon dans les 24
heures que le fût est ouvert comme cela vous aurez
un excellent vin, autrement il perdrait de sa saveur.

J'AI ANALYSÉ, POUR M. A. TOUSSAINT
& Cie., deux échantillons de vin Port (vin
rouge), et Claret, fabriqués à Sandwich, Ontario,
par M. A. C. Tournier.

Ces deux vins sont agréables au goût et possèdent
un arôme particulier que l'on ne rencontre que
dans les meilleurs vins.

La proportion d'alcool, dans ces deux vins est de
10 pour cent.

Quant à la matière colorante je n'ai aucun doute
qu'elle provienne du raisin.

RÉV. P. J. E. PAGÉ,

Prof. de Chimie
à l'Université-Laval.

Québec, 8 octobre 1887.

Ces Vins sont en vente à la Cave Française,
111, rue St-Pierre, ainsi que chez M. A.
Grenier, épicer, rue St-Jean, Haute-Ville, chez
MM. Côté & Frère, rue et faubourg St-Jean, et
chez M. J. E. Asselin.

A. Toussaint & Cie

Marchands de Vins

No. 111 RUE ST-PIERRE

Québec, 10 Décembre 1887. — 1an. 711.

GUÉRISSEZ VOTRE ESTOMAC!

PURIFIEZ VOTRE FOIE!

LES PILULES DE BRISTOL

PUREMENT VÉGÉTALES

scut le meilleur Purgatif et le

Remède le plus efficace contre

toutes les maladies de l'Estomac,

le Foie et la Dyspepsie.

Québec, 19 mars 1888

757

757

757

757

757

757

757

757

757

757

757

757

Dernière Edition

NÉCROLOGIE

La mort vient d'enlever un brave
citoyen de Ste-Julie de Somerset. M.
Zacharie Leclerc, marchand de bois,
vient de succomber à une longue et
cruelle maladie. C'est mercredi dernier,
le 5 avril courant, qu'il rendait son
âme à Dieu, âgé de 47 ans, 5 mois et
27 jours.

Il laisse une épouse inconsolable de
sa perte.

M. L. Leclerc était un citoyen affable,
d'un caractère doux et sympathique
qui lui méritait l'estime et la confiance
de tous ses co-paroissiens. C'était un
bon catholique, un homme de foi et de
religion. Durant sa longue maladie il
s'est montré résigné et soumis à la
volonté de Dieu.

Ses funérailles ont eu lieu samedi
dernier, le 7 avril, au milieu d'un
grand concours des paroissiens et de
plusieurs citoyens des paroisses envi-
ronnantes.

Le Rév. M. Dubé, curé de Ste-Julie,
a officié, assisté des RR. MM. East et
Bélard faisant les fonctions de diacre
et sous-diacre.

Les porteurs étaient M. Ls Roberge,
maire, J. L. E. Lemieux, marchand,
P. P. Hall, E. J. Palmer, J. B. O.
Legendre, arpenteur, et Louis Paradis,
marchand.

Le corps de M. Leclerc repose dans le
18^e lot de famille du cimetière de
Ste-Julie.

R. I. P.

L'Union des Cantons de l'Est est prié de
reproduire.

Personnel

Le juge Cross est arrivé à Québec
pour présider aux assises criminelles
qui s'ouvriront demain matin.

Club des jeunes conservateurs

Il y aura séance du Club ce soir, à 8
hrs. précises, au lieu ordinaire.

Tous les membres sont instamment
priés d'y assister.

Par ordre,

AUG. BEAUDRY.

Secrétaire.

Nomination

M. Alphonse Bernier, avocat et doc-
teur en droit, vient d'être nommé pro-
fesseur agrégé à la faculté de droit de
l'Université Laval.

Des phares

Le département de la marine a donné
des contrats au montant de \$40,000 pour
remplacer le phare qui a été détruit l'été
dernier à la basse traversée du Saint-
Laurent.

Mort subite

Mme McCallum, mère de M. Garant,
libraire, de cette ville, est morte subite-
ment, samedi, à Lévis. La vieille dame
s'était affaiblie tout-à-coup sur le car-
reau, on s'est empressé d'aller quérir
prêtre et médecin, mais lorsque ceux-ci
sont arrivés, la malheureuse était mor-
te.

Gravement malade

M. Alphonse Demers, frère de M. L. J.
Demers, propriétaire du Canadien, est
gravement malade d'une péritonite ai-
guë.

Au Collège de Lévis

Son Eminence le cardinal Taschereau
s'est rendue, samedi matin, à Lévis,
pour présider les examens de théologie
des ecclésiastiques professeurs du collè-
ge de cette ville.

Ouvrage important

Par la bienveillante entremise du
consul général de France, l'Université
Laval vient de recevoir un ouvrage im-
portant intitulé : "Commission europée-
enne du Danabé", publié par l'Alliance
française, une association qui s'occupe
de la propagation de la langue française,
dans les colonies de la France et à l'é-
tranger.

Honneurs

L'Université-Laval vient de nommer
docteur ès-lettres, en même temps que
M. Faucher de St-Maurice, l'honorable
juge Baby, M. George Stewart, jr., ré-
dacteur en chef du Chronicle, et M. L.
P. Lemay, bibliothécaire de la législa-
ture provinciale.

Nos félicitations.

Les barbiers

Les barbiers de cette ville se sont réu-
nis vendredi chez M. Jean et ont jeté les
bases d'une Union.

Il a été décidé d'organiser un fond de
secours pour les membres malades et on
a fixé à 10 cts par semaine les contribu-
tions des membres hors de la malade
d'un de leurs confrères membres de
l'Union.

Il ne reste plus à Messieurs les bar-
biers qu'à demander l'incorporation de
leur Union aux prochaines réunions du
Parlement.

Nouvelles de Tadoussac

Des nouvelles de Tadoussac mandent
que l'hiver a été le plus rigoureux que
l'on ait eu depuis des années. Le gibier
y a été rare et les chasseurs craignent
de s'éloigner trop de la maison à cause
de la violence et de la fréquence des
tempêtes de neige.

La navigation est maintenant ouverte
entre Tadoussac et la Rivière-du-Loup
et plusieurs yachts ont déjà fait la tra-
versée. Le juge O'Brien se propose de
traverser la rive nord à la Rivière-du-
Loup le 12 pour se rendre à Québec.
Plusieurs goélettes quitteront Tadoussac
pour Québec avec des cargaisons le 16
courant.

SCROFULES.

Les Scrofules et toutes les maladies scro-
fuleuses, telles que Ulcères, Plaies, Erys-
pèles, Eczéma, Pustules, Impétigo, Tu-
meurs, Charbon, Furoncles, Clous, et
Eruptions de la Peau, sont le résultat
direct de l'impureté du sang.

Depuis plus de quarante ans, la SALSEPA-
REILLE D'AYER est reconnue comme l'agent
le plus puissant pour le purifier. Elle dé-
livre le système de toute humeur malsaine,
enrichit et fortifie le sang, expulse toute trace
de traitement mercuriel, se montre en un
mot l'ennemi redoutable et irrésistible de
toutes les maladies scrofuleuses.

Une Guérison Récente d'Ulcères
Scrofuleux.

"Il y a quelques mois, j'étais affligé d'ul-
cères scrofuleux aux jambes. Elles étaient
enflées et enflammées, et les plaies déchar-
gées des quantités de matières purulentes.
J'employai sans succès une grande variété de
remèdes. En dernier ressort j'eus recours à
la SALSEPAREILLE D'AYER et le résultat
fut des plus satisfaisants, mes ulcères
ont disparu, et ma santé s'est grandement
améliorée. Je vous suis très reconnaissant
pour le bien que votre médicament m'a fait."

Je suis, avec respect,
MRS. ANN O'BRIEN.

148 Sullivan St., New York, 24 juin, 1882.

Toutes les personnes intéressées
sont invitées à se rendre chez Madame
O'Brian.

L'écrivain bien connu du Boston Herald,
Mr. B. W. BALL, de Rochester, N.H., écrit en
date du 7 juin, 1882:

"Souffrant cruellement de l'Eczéma pen-
dant des années, et ne pouvant trouver de
soulagement dans aucun remède, je me servis
de la SALSEPAREILLE D'AYER, et au bout
de trois mois j'obtins une guérison complète.
Je la considère comme un remède très pré-
cieux pour toutes les maladies du sang."

La Salsepareille d'Ayer

stimule et règle l'action des organes digestifs
et assimilatifs, renouvelle et fortifie les
forces vitales, et guérit promptement les
Rhumatismes, la Névralgie, la Goutte
Rhumatisme, les Catarrhes, la Dé-
bilité Générale, et toutes les maladies
produites par un sang impur et cor-
rompu, et par une vitalité affaiblie.

Elle est incontestablement le remède le
plus économique, tant par la force concentrée
que par l'énergie puissante qu'elle exerce sur
la maladie.

PRÉPARÉE PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

En vente dans toutes les Pharmacies; prix \$1,
six flacons pour \$5.

LE BUSTE

DE SON EMINENCE

Le Cardinal Taschereau,

SCIENTIFIC AMERICAN

POUR 1888

LE PLUS POPULAIRE DES JOURNAUX SCIENTIFIQUES DU MONDE
ÉTABLI EN 1845

Circulation plus grande que tous les journaux du même genre réunis.

LES CONDITIONS D'ABONNEMENT POUR LE CANADA NE SONT SEULEMENT QUE DE \$3.20
POUR UNE ANNÉE Y COMPRIS LE POSTAGE—POUR LES PAYS ÉTRANGERS \$4.

Cette publication si étendue et si magnifiquement illustrée paraît une fois par semaine, chaque No. contient 16 pages d'informations utiles et un grand nombre de gravures originales des nouvelles inventions et découvertes représentant les travaux d'ingénieurs, nouveautés dans les Arts Mécaniques, les Manufactures, la Chimie, l'Electricité, la Télégraphie, la Photographie, l'Architecture, l'Agriculture, l'Industrie Naturelle, etc.

Toutes les classes de lecteurs trouveront dans le "SCIENTIFIC AMERICAN" un résumé populaire des meilleurs renseignements sur les sciences du jour; et le bit des éditeurs est de les représenter sous une forme attrayante en se servant autant que possible de termes faciles à comprendre et de toutes les intelligences y trouveront une lecture instructive. Cette publication active les connaissances et le progrès dans toutes les localités où elle circule.

Une copie du "SCIENTIFIC AMERICAN" et une copie du "SCIENTIFIC AMERICAN SUPPLEMENT" (voyez l'annonce ci-dessous) seront adressées à tout abonné pour un an, postage compris sur réception de sept piastres.

La meilleure manière de remettre le montant de l'abonnement se fait par un mandat de Poste. Toutes lettres et tous mandats doivent être adressés et payables à

MUNN & Co., Editeurs,

361, Broadway, New-York.

Scientific American Supplement.

C'est une publication différente de celle du SCIENTIFIC AMERICAN mais du même format, chaque numéro contient 16 pages. Le SCIENTIFIC AMERICAN SUPPLEMENT contient un très grand nombre de matières ayant rapport aux découvertes les plus récentes et les plus importantes de toutes les parties du monde dans les Sciences, la Mécanique, l'Architecture et le Génie. Chaque numéro contient plusieurs illustrations, ayant rapport aux travaux, en voie de se faire ou terminés tant de ce côté-ci de l'Atlantique que de l'autre côté des plans et des vues d'architecture de nouveaux édifices publics, de jolies maisons de ville et de campagne, d'aménagements, etc.

DES TRADUCTIONS des journaux Français, Allemands et autres, accompagnées d'illustrations des grands travaux de génie; aussi des constructions importantes projetées, en progrès ou complètes ayant rapport à la marine ou à la mécanique, tant dans notre pays qu'à l'étranger.

LES MÉMOIRES LES PLUS IMPORTANTS lus aux congrès scientifiques par les hommes les plus éminents paraissent dans le SCIENTIFIC AMERICAN SUPPLEMENT. Ce journal mis en volume forme une encyclopédie de renseignements les plus utiles, et représente l'histoire complète du progrès du temps dans les Sciences, les Arts et le génie mécanique. Ce journal ne contient pas d'annonces.

Prix—\$5 par année, d'avance; ou un abonnement au SCIENTIFIC AMERICAN (voyez le prospectus plus haut) et un au SCIENTIFIC AMERICAN SUPPLEMENT pour un an par la poste \$7 aussi d'avance—Remise par la poste à l'adresse de

MUNN & Co.,

Publishers Scientific American,

361 Broadway New-York.

MUNN & Co., ont obtenu pour leurs clients depuis l'établissement de leur bureau d'agence en 1846, plus de cent mille brevets. Aucun autre bureau de ce genre n'a de meilleurs moyens à sa disposition pour obtenir à bonne composition et promptement, des Brevets, des marques de commerce, des droits de propriété etc.

Après examen des inventions, avis est donné gratis sur la possibilité de les faire breveter. Nous nous chargeons d'obtenir à des conditions faciles des Brevets dans les Etats-Unis, en Canada et dans les autres pays.

On adresse gratis à ceux qui en font la demande des pamphlets donnant les renseignements nécessaires pour obtenir des Brevets dans ce pays et à l'étranger.

Québec, 9 février 1888.

741

H. ERN & Co.,

42, EYRE ST.,

SHEFFIELD,

Angleterre.

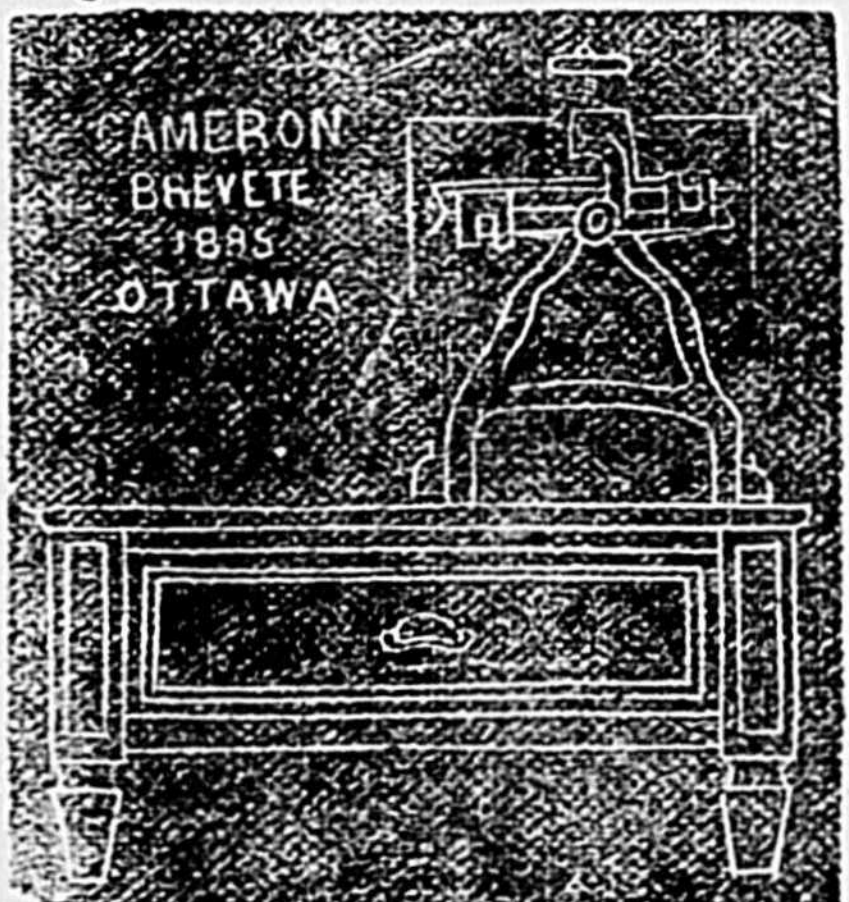
Manufacturier de Couteaux de poche, couteaux de table, Razoires, Ciseaux, etc., etc.

Toutes les commandes accompagnées de références sur l'Angleterre ou chèque sur Londres ou Paris, seront exécutées immédiatement

Québec, 24 août 1887

649

FAITES VOS CLICHÉS VOUS-MÊME !!



ANTITYPE

POUR STÉRÉOTYPER

PAR LE

PROCÉDÉ DU PAPIER MACHÉ

C'EST LE MEILLEUR APPAREIL qui ait jamais été OFFERT AU COMMERCE, pour tous les genres de travaux tels qu'Impressions pour chemins de fer, Livres et Réglures, Etiquettes, Étiquettes de Journaux, Texte d'Annonces à long terme, Reproduction de Gravures, etc., etc.

On ne perd ni temps ni argent à changer les moules pour couler, la destination des moules au papier s'écrit avec les plus grandes facilités.

L'appareil peut être mis en opération soit avec de l'huile de charbon, ou le gaz. On ne dépense pas plus d'une pinte d'huile de charbon pour 10 à 12 heures de coulage.

La machine est tellement simplifiée qu'un enfant de 12 à 15 ans peut la travailler aisément. Grandeur de la machine, 18 x 30.

APPAREIL COMPLET AVEC DES INSTRUCTIONS DÉTAILLÉES.

Ordres ou demandes d'informations peuvent être adressés aux soussignés, seuls agents

JOSEPH MOISAN,

Rue Lachapelle, 18,

QUARTIER MONTREAL,

QUÉBEC.

P. N. CAMERON, Fils,

Rue Hubert, 11

MONTREAL

J. & W. REID

Fabriquants de Papiers,

98-100, Rue ST-PAUL,

QUÉBEC.

MOULIN DE PAPIER A LORETTE. Papier pour journaux, papier Manille pour envelopper, feutre à lambris, feutre à tapis, feutre à couverture sec et goudronné.

MOULIN AU PONT ROUGE.—Pulpe de bois, carton de bois.

MOULIN WOODEND A PORTNEUF.—Carton d'asbeste pour empaqueter, pulpe de bois, carton carton pour boîte.

MOULIN A STE-ANNE.—Carton cuir pour fabricants de chaussures, pulpe de bois, carton.

Marchands de Papier, Papeteries et Papier à Tapisser de toutes sortes

Aussi:—Guenilles, Amarres, Produits Chimiques et Matériel complet pour la manufacture de papier, Vieux Métaux, Machineries, Goudron et Résine.

Le plus haut prix payé pour tout ce qui concerne la fabrication du papier.

LOUIS JOBIN,

Statuaire

COIN des RUES CLAIR FONTAINE et BURTON,

QUARTIER MONTREAL.

QUÉBEC

J. A. Langlais,

LIBRAIRE-ÉDITEUR,

177, rue St-Joseph, St-Roch,

QUÉBEC.

Québec, 29 Mars 1887

61

L. BROUSSEAU,

Imprimeur et Editeur Propriétaire

— DU —

"COURRIER DU CANADA."

— ET DU —

"JOURNAL DES CAMPAGNES"

No. 9, Rue Buade, Haute-Ville.

QUEBEC.

IMPORTATEUR DE

CIRE, CIERGE, ETC.

— ET —

Fournisseurs des Fabriques

Impressions de toutes especes, telles que:

TETES DE COMPTES,

MEMORANDUMS,

CARTES DE VISITE,

RAPPORTS,

CHEQUES, et BILLETS,

PLACARDS, AFFICHES,

DRAFTS, ENVELOPPES,

CATALOGUES, LISTES DE PRIX,

MONOGRAMMES,

CARTES D'AFFAIRES,

PROGRAMMES, CIRCULAIRES,

LETTRES FUNERAIRES, Etc, Etc

— aoo —

On exécutera pour avocats:

BLANCS DE SOMMATION,

DEMANDE DE PLAIDOYER,

FIAT,

COMPARUTION,

DECLARATION SUR BILLETS,

DECLARATION SUR COMPTES,

DECLARATION ACTE HYPOTHECAIRE,

SUBPENA.

AFFIDAVIT,

INSCRIPTION

INVENTAIRE DE PRODUCTION.

— ooo —

Pour Notaires:

BLANCS DE BILLETS,

QUITTANCE,

PROCURATION,

TRANSPORT,

CONTRATS DE VENTE,

CONTRATS DE MARIAGE

PROTET,

D'OBLIGATION,

BAUX A LOYER,

SAISIE-ARRET APRES,

JUGEMENT,

BREF DE SAISIE-GAGERIE,

PROCES-VERBAUX DE SAISIE,

OPPOSITION CONTRE VENTE DE MEUBLES,

MÉMOIRE DE FRAIS, ETC.

Arbres d'ornementation

M. JOSEPH BOIVIN, de Saint-Ambroise, est déjà connu de nos lecteurs comme un ébéniste jouissant d'une grande réputation. Nous aimons à le signaler au public encore une fois sur le soin particulier qu'il donne à l'entretien des unes arbres fruitiers et à ceux destinés à orner les devantures des maisons. Il a constamment en mains des rosiers, des pruniers, des pommiers, etc. M. Boivin invite les personnes qui désirent orner leurs demeures en plantant des arbres de choix à visiter la collection qu'il possède et qu'il vend à des prix extrêmement réduits.

Québec, 12 sept 1887—1m

665

Guide Floral

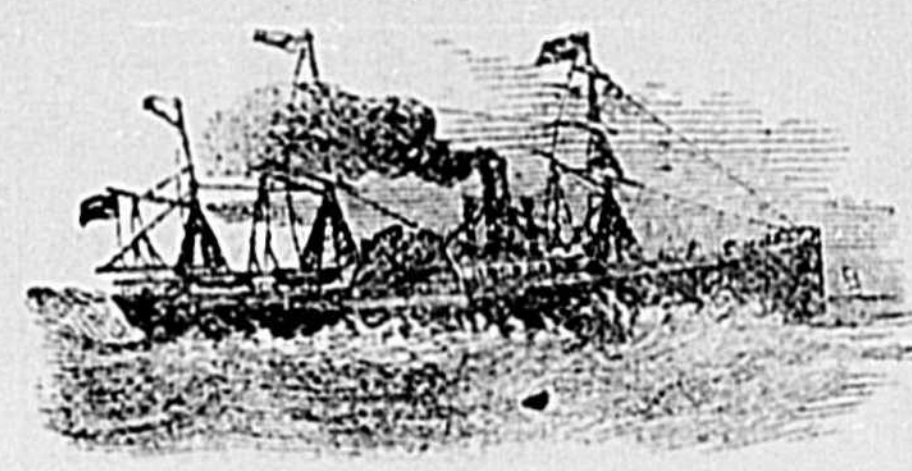
— DE —

VICK.

LE GUIDE FLORAL DE VICK pour 1888 est mieux fait que jamais, et devrait être entre les mains de toute personne qui désire acheter des graines, plantes ou bulbes. Il contient trois planches coloriées, des milliers de gravures, et près de 150 pages, où l'on peut se renseigner sur ce que l'on doit acheter, où acheter, sur le plus bas prix pour des marchandises de valeur. Le prix du GUIDE est de 10 cents seulement, y compris un certificat donnant droit à 10 cents de graines en valeur.

JAMES VICK, GRAINETIER, Rochester, N.-Y.

Québec, 12 janvier 1888—3f.



LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des Mâles

CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

1887 Arrangements d'Hiver—1888

LES lignes de cette compagnie se composent de 12 vapeurs en fer à double engin suivants, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivets pour la force, la rapidité et le confort, sont équipés avec toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique a pu suggérer, et tous ont effectué les plus rapides traversées dont il soit fait mention dans les annales maritimes.

Vaisseau	Tonnage	Commandants
NUMIDIAN.....	5400	en construction
PARSIAN.....	5400	Capt. James Wylie.
SARDINIAN.....	4650	Li Smith, R N R
POLYNESIAN.....	4100	Capt J Ritchie.
SARMATIAN.....	3800	" J Graham.
CIRCASSIAN.....	4000	" W Richardson.
PERUVIAN.....	3400	" H Wylie.
NOVA SCOTIAN.....	3300	" H R Hughes.
CASPIAN.....	3200	Li R Barrett R N
CARTHAGINIAN.....	4600	Capt A Macnicol.
SIBERIAN.....	4600	" R P Moo e.
KORWEGIAN.....	3531	" J G Stephen.
HIBERNIAN.....	3440	" John Brown.
AUSTRIAN.....	2700	" J Ambury.
NESTORIAN.....	2700	" W Dalziel.
PRUSSIAN.....	3000	" A McDoogal.
SCANDINAVIAN.....	3000	" John Park.
BUENOS AYREAN.....	3800	" J Scott.
COREAN.....	4000	" C J Menzies.
GRECIAN.....	3600	" C E LeGallais.
MANITOBA.....	3150	" R Caruthers.
CANADIAN.....	2600	" John Kerr.
PERCINIAN.....	2800	" D McKillop.
WALDENSIAN.....	2600	" D J James.
LUCERN.....	2600	" W S Main.
NEWFOUNDLAND.....	1500	" C Mylne.
ACADIAN.....	1350	" P McGrath.

Ligne de la Malte de Liverpool

Steamers	De Liverpool à Baltimore via Halifax	De Baltimore à Liverpool via Halifax	De Halifax à Liverpool
PARSIAN.....	Jeu. 15 mars	Mardi 3 avril	Samedi 7 avril
POLYNESIAN.....	29 "	17 "	21 "
SARDINIAN.....	12 avril	1 mai	5 mai

LE DEPART D'HALIFAX se fait A DEUX HEURES P. M.,

ou à l'arrivée des trains de l'Intercolonial venant de l'Ouest.

PRIX DU PASSAGE DE QUÉBEC VIA HALIFAX

Cabine.....	\$60 00, \$75 00 et \$85
Suivant les accommodements.	
Intermédiaire.....	\$300
Entrepreneur.....	\$2
Billets de retour à prix réduits.	

LIGNE DE GLASGOW

De Glasgow	Steamers.	De Boston vers le	De Philadelphie vers le
23 mars	GRECIAN.....	19 avril	
29 "	CARTHAGINIAN.....	15 avril	
4 avril	SCANDINAVIAN.....	21 avril	
6 "	COREAN.....	7 avril	
11 "	SIBERIAN.....	8 avril	
18 "	CANADIAN.....	8 mai	

Les lits sont invariablement payables d'avance.

Un médecin expérimenté se trouve dans chaque steamer.

Des connaissances sont données à Liverpool et dans les ports du continent pour tous les ports du Canada et des Etats-Unis.

Pour plus amples détails, s'adresser à

ALLANS, RAE & Co,

Agents.

Québec, 5 avril 1888.

Israel Dumais,

NOTAIRE.

M. DUMAIS a ouvert son bureau A. S. LOUIS DE MÉTÉBETCHOUAN, (LAC S. JEAN, P. O., CHAMBOUR), près de la jonction du chemin de fer de Québec et du Lac S. Jean, où il a fixé sa résidence.

Il informe le public qu'il s'occupe spécialement de sa profession, de colonisation, de prêts hypothécaires, de vente de terres et de collection.

Établi au Lac S. Jean depuis dix-neuf ans, et agent des Terres de la Couronne depuis quinze ans, est, par conséquent, en état de donner les meilleurs renseignements possibles aux colons qui désirent s'établir au Lac S. Jean.

Il est aussi agent de la New-York Life Insurance Company et de la Liverpool, London and Globe, contre le feu.

Québec, 13 janvier 1888.

ELIXIR

Préparée par les SŒURS DE L'HO

PITAL DU SACRÉ-CŒUR

Cet elixir contient (à l'état soluble et assimilable) tous les principes du sang heureusement associés à l'esprit de vin et au célèbre Fer Bravais.

C'est un composé alimentaire et médicamenteux qui demande le moins de travail possible de l'estomac, pour être absorbé dans le sang et qui, de plus, active l'appétit et la digestion, le rendant ainsi supérieur, dans son usage, à tous les extraits de bonf, l'expérience de plusieurs années a prouvé que c'est le remède le plus prompt et le plus actif pour enrichir le sang, pour combattre la tendance à la consommation et la dyspepsie des personnes débiles.

Maintenant en vente

Au bureau du

"Courrier du Canada."

HISTOIRE DE LA

Paroisse du Cap Santé

DE 376 PAGES,

Par M. l'abbé F.-X. GATTEAU.

Le prix est de 50 cents

La Véritable
EAU de FLORIDE
— DE —
Murray & Lanman.
LE PLUS EXQUIS
de tous les
Parfums pour la Toilette

Supérieure à l'Eau de Cologne par la délicatesse de son arôme et la fraîcheur et permanence de son parfum sur le Mouchoir.

DANS LE BAIN
elle rafraîchit le Corps et vivifie le Cerveau.

Se méfier des Contrefaçons.

LA
SAISIE-ARRET DE BRISTOL

EST UN REMÈDE INFALLIBLE
pour guérir radicalement toute maladie provenant de l'Impureté du Sang, le Rhumatisme, les Plaies invétérées et toutes les Affections de nature éruptive, scrofuleuse ou syphilitique.

Le Remède de Famille par excellence.

LA PLUS GRANDE MERVEILLE DU TEMPS MODERNE.

Les Pilules et Onguent Holloway

LES PILULES purifient le sang, et guérissent les troubles du système digestif, de l'estomac, des reins et des intestins. Elles donnent la force et la santé aux constitutions faibles, et sont d'un secours inappréciable dans les dispositions des personnes du sexe de tout âge pour les enfants et les vieillards, elles sont d'un prix inestimable.



Les Pilules et Onguent Holloway

LES PILULES purifient le sang, et guérissent les troubles du système digestif, de l'estomac, des reins et des intestins. Elles donnent la force et la santé aux constitutions faibles, et sont d'un secours inappréciable dans les dispositions des personnes du sexe de tout âge pour les enfants et les vieillards, elles sont d'un prix inestimable.

L'ONGUENT

est un remède infallible pour les douleurs dans les jambes, la poitrine, pour les vieilles blessures, plaies et ulcères.

Il est excellent pour la goutte et le rhumatisme.

Pour les maux de gorge, bronchite, rhumes, toux, excoérations glanduleuses, et pour toutes les maladies de la peau, il est sans rival.

Manufacturé seulement à l'établissement du professeur HOLLOWAY, 533, RUE OXFORD LONDRES, et vendu à raison de 1s. 14d., 2s. 9d., 11s. 7d., et 3s. chaque boîte et pot, et au Canada à 25 cents, 50 cents et \$1.50, et les plus grandes dimensions en proportion.

AVERTISSEMENTS.—Je n'ai pas d'agents aux Etats-Unis, et mes remèdes ne sont pas vendus dans ce pays. Les acheteurs devront alors faire attention à l'étiquette sur les pots et les boîtes. Si l'adresse n'est pas 533, OXFORD STREET, LONDRES, il y a falsification.

Les marques de commerce de mes remèdes sont enregistrées à Ottawa et à Washington.